

Comité de projet – Projet agrivoltaïque de l'Orée

Commune de Resson – DESTREN ENERGIES

Mercredi 18 décembre 2024 à 10h00, Hôtel de la Madeleine 55200

Commercy

Invitées :

- Cf. Document en annexe 2

Présents :

- Cf. Document en annexe 3

Excusés :

- Lionel BEAUFORT, Maire de Longeville
- Jean-Marc FILLION, ONF, Chef du service foret

Définition d'un comité de projet :

L'article R.211-5 du code de l'énergie définit le comité de projet ainsi : « Le comité de projet [...] assure une concertation préalable des parties prenantes [...] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Les membres du comité de projet sont énumérés à l'article R.211-7 du code de l'énergie.

La réunion du comité de projet du 08.10.24 :

Conformément à l'article R. 211-10 du code de l'énergie, il a été présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet,
- Ses principales caractéristiques,
- Ses enjeux socio-économiques,
- Son coût prévisionnel,
- Sa puissance projetée,
- Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales,
- Une justification du choix du site,
- Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées.

Au-delà des obligations légales, il a également été présenté le projet agricole et les principes de la coactivité agricole et solaire.

Sujet 1 : Instruction du dossier de permis de construire

C'est un permis étatique, et non de droit commun. Il est déposé en Mairie mais la DDT l'instruira et le préfet l'autorisera. La commune d'accueil sera consultée lors de l'instruction pour émettre un avis. L'enquête publique suivra et la commune et ses habitants pourront également émettre leur avis.

L'EPCI, ici la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc, émettra son avis lors de l'instruction également.

La chambre d'agriculture émet également son avis dans le cadre d'un « comité technique » qui a lieu avant le passage en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). L'avis sera basé sur une « Charte de développement », rédigée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, qui émet des recommandations pour les projets sur le département. L'avis donné lors du passage en CDPENAF est lui conforme.

Sujet 2 : Urbanisme

Le projet agrivoltaïque de l'Orée se situe sur la commune de Resson est régi par un Plan Local d'Urbanisme. Le règlement de ce dernier fixe des limites à respecter pour de nouvelles constructions, telles qu'une distance de sécurité vis-à-vis de la forêt et une hauteur de clôture maximum.

Sujet 3 : Enjeux naturels

Les variétés et espèces à enjeux identifiées dans le cadre de l'étude d'impacts ont été pris en compte et leurs habitats évités. Les principales zones à enjeux sont ici les lisières de forêts et prairies à l'Ouest du site d'étude. Ces habitats ont bien été évités lors du choix d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Sujet 4 : Exploitation de la centrale agrivoltaïque

Afin d'assurer la sécurité sur le site, des caméras de surveillances seront installées. Elles filmeront l'intérieur de la centrale agrivoltaïque. Les caméras seront configurées afin que les propriétés voisines et le domaine public ne soit pas concernés.

Sujet 5 : Accès au site

Un des accès au site est prévu par la voie Communale de Resson à Culey, puis par le chemin sur la commune de Culey. Un constat d'huissier pourra être réalisé avant et après les phases de travaux pour garantir une remise en état.

Sujet 6 : Retours économiques

L'IFER est la principale recette fiscale de ce type d'installation pour les collectivités. La moitié est dirigée vers l'EPCI et 20% vers la commune. Cette répartition est définie au niveau national.

Le partage de la valeur vers le territoire est un sujet en réflexion à plusieurs échelles. L'objectif est de pouvoir faire bénéficier les habitants et agriculteurs aux alentours. Pour ce faire, certains

départements utilise le système de GUFA (Groupement d'Utilisation des Financement Agricoles). Un tel collectif n'est pas encore opérationnel sur le département. Néanmoins, dans ce même cadre de partage de la valeur, une invitation à participer au capital de la société de projet a été faite à la commune d'accueil et à l'EPCI.

Sujet 7 : Zones d'accélération

A l'avenir, un projet se développant sur une parcelle désignée comme « zone d'accélération » ne sera pas tenu de réaliser de « comité de projet » et l'instruction devra être accélérée.

Les conséquences que Destren Energies entend tirer des observations émises :

- Sécuriser l'accès au site avec une assurance de remise en état
- Approfondir les possibilités de partage de la valeur sur le territoire

Annexe 1 : Photos prises lors du comité de projet du 18.12.25





Annexe 2 – Liste des invités au comité de projet du 08.10.24

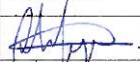







Projet agrivoltaïque de l'Orée				
Liste de contact - Comité de Projet				
COMMUNE d'accueil/ COMCOM	NOM	STATUT	ADRESSE	
Resson	Hervé VUILLAUME	Maire	Mairie de Resson 1 Place Martin Contenot 55000 RESSON	
CA de Bar-le-Duc	Martine JOLY	Présidente	Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc 12, rue Lapique 55000 BAR LE DUC	
LIMITROPHES				
Longeville-en-Barrois	Lionel BEAUFORT	Maire	Mairie de Longeville-en-Barrois 2, Rue de l'Orme 55000 Longeville-en-Barrois	SDIS Directeur Départemental du SDIS Bar-le-Duc Yves GABEL
Silmont	Michel RIEBEL	Maire	Mairie de Silmont 2 rue du Gué 55000 Silmont	ONF Jean-Marc FILLION Chef du service Forêt
Culey	Lydéric ENCHERY	Maire	Mairie de Culey Rue de la Mairie 55000 Culey	OFB Fabrice VANESSON Chef du service départemental de la Meuse
Naives-Rosières	Anthony YUNG	Maire	Mairie de Naives-Rosières 1 Place Charles-de-Gaule 55000 NAIVES ROSIERES	
Bar-le-Duc	Martine JOLY	Maire	Mairie de Bar-le-Duc 12 rue Lapique BP 60559 55012 Bar-le-Duc Cedex	

Annexe 3 – Liste des présents au comité de projet du 18.12.24

FEUILLE D'EMARGEMENT

Comité de Projet du 18/12/2024 - Projet agrivoltaïque de l'Orée, Resson

Hôtel de la Madeleine, Zone d'activité économique De La Louvière, 55200 Commercy

Nom	Prénom	N° de téléphone (facultatif)	Adresse mail (facultatif)	Signature
Lechapelain	Anne-Lise	DESTREN ENERGIES		
Hebrard	Damien	DESTREN ENERGIES		
Collin	Philippe			
Hofbauer	Isabelle			
<i>DRL</i>	<i>PIERRE</i>			
<i>#N/Moy</i>	<i>Sabine</i>			
<i>Collin</i>	<i>Philippe</i>			
<i>COLLIN</i>	<i>Laurance</i>		